CAP **GLACIER FABRICANT**

FORMATION FINANCÉE à **100** %



HÉRAULT

Le titulaire du CAP Glacier fabricant élabore et commercialise une gamme très diversifiée de produits : glaces, crèmes glacées, sorbets, spécialités glacées, entremets glacés... Il assure des préparations de base, compose des desserts à l'assiette, des décors.

Il travaille dans le respect des normes d'hygiène (paquet hygiène), de sécurité, du code des pratiques loyales des glaces alimentaires et du guide des appellations.



LA FORMATION

NIVEAU VALIDÉ

FORMATION DIPLÔMANTE **PRÉREQUIS**

Être titulaire du CAP Pâtissier

DURÉE 1 AN

ÉLIGIBLE AU CPF

ADMISSION

- Âge: 15/29 ans révolus ou RQTH
- Accessible par la voie de la formation continue (nous consulter)





ET APRÈS...

POURSUITE D'ÉTUDES

- CAP chocolatier confiseur(niveau 3)
- Certificat de spécialisation (niveau 3)
- BTM pâtissier ou chocolatier (niveau 4)

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

- Ouvrier Glacier
- Chef d'entreprise / Gérant

Aide aux entreprises 6000€

OBJECTIFS

- Organiser son poste de travail pour une production donnée
- Préparer les matières premières à transformer
- Réaliser les produits turbinés et non turbinés
- Réaliser des produits de pâtisserie, de confiserie et de chocolaterie du glacier
- Appliquer les règles de bonne pratiques d'hygiène, de santé et de sécurité au travail dans l'activité

PROGRAMME

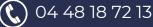
- EP1: Technologie, sciences appliquées et gestion appliquée
- **EP2**: Production et valorisation des desserts glacés
- Sciences de l'alimentation
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Langue vivante (facultatif)

Date de création de la certification : 08/03/2014 Date fin de validité de la certification : 31/08/2026

















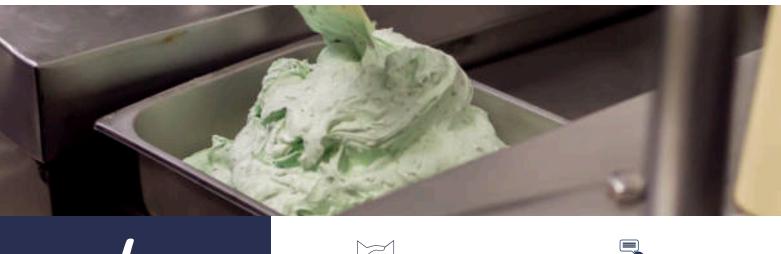
MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TARIFS

- Contrat d'apprentissage : réunion d'information collective, signature d'un contrat d'apprentissage.
- Public en reconversion : recrutement sur dossier et tests de positionnement.
- Entrée permanente.
- Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.
- Contrôles continus tout au long de la formation et examens ponctuels.
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- Formations par contrat d'apprentissage / professionnalisation : 7707€ et prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO). (1)
- Autres dispositifs : 14€ de l'heure.







DES LIENS ÉTROITS

avec les entreprises du secteur et les branches professionnelles



aux besoins en recrutement des entreprises et la mise en relation





ACCESSIBILITÉ

personnes à mobilité réduite Référente handicap : c.thibault@cma-herault.fr



Repas débats, ateliers d'initiative citoyenne, participations aux concours MAF

